

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1242-2019, 18 décembre 2019

CONCERNANT la vice-première ministre et vice-présidente du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément aux articles 9 et 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), madame Geneviève Guilbault, membre du Conseil exécutif et vice-première ministre, soit nommée vice-présidente du Conseil exécutif et chargée, à ce titre, d'exercer les fonctions et les pouvoirs du premier ministre et président du Conseil exécutif, lorsque, selon le cas :

1<sup>o</sup> ce dernier est absent pour des motifs autres que ceux liés à l'exercice de ses pouvoirs, devoirs et attributions;

2<sup>o</sup> ce dernier est dans l'impossibilité d'exercer ses pouvoirs, devoirs et attributions;

3<sup>o</sup> ce dernier lui demande de le remplacer pour une fin particulière;

QUE, conformément à l'article 11 de cette loi, les pouvoirs, devoirs et attributions de la vice-première ministre et vice-présidente du Conseil exécutif, en cas d'absence de celle-ci, soient conférés temporairement à madame Sonia LeBel ou, en son absence, à monsieur Pierre Fitzgibbon, membres du Conseil exécutif;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1273-2018 du 18 octobre 2018.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71754

Gouvernement du Québec

### Décret 1243-2019, 18 décembre 2019

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre de la Sécurité publique à madame Andrée Laforest, membre du Conseil exécutif, à compter du 23 décembre 2019;

— de la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à monsieur Jonatan Julien, membre du Conseil exécutif, à compter du 23 décembre 2019, à l'exception de la période du 2 au 9 janvier 2020 durant laquelle les pouvoirs, devoirs et attributions de celle-ci sont conférés temporairement à monsieur Pierre Dufour, membre du Conseil exécutif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71755

Gouvernement du Québec

### Décret 1244-2019, 18 décembre 2019

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre responsable de l'Administration gouvernementale à monsieur Éric Caire, membre du Conseil exécutif, du 22 décembre 2019 au 12 janvier 2020;